

Synthèse du Compte Administratif 2023

I – Présentation du Compte Administratif 2023

Plus que jamais en 2023, le Département de l'Indre a continué à se mobiliser fortement pour remplir ses missions efficacement et durablement en donnant une priorité aux besoins du quotidien des Indriens confirmant son rôle incontournable de garant de toutes les solidarités humaines et territoriales. Notre collectivité a poursuivi ses efforts et tenu ses engagements au bénéfice de l'ensemble des acteurs de notre territoire par ses investissements massifs pour impulser une économie qui fait vivre nos villes et nos villages.

Les efforts ont été concentrés au service de nos concitoyens tant dans les domaines de la solidarité envers les familles et les populations les plus fragiles, de l'éducation, de la sécurité, de la culture, du sport, des infrastructures, des transitions énergétiques qu'à travers toutes les formes d'intervention et de soutien volontaristes des acteurs locaux, indispensables à l'aménagement et à l'attractivité de l'ensemble du territoire.

Notre Assemblée confirme, de nouveau en 2023, sa volonté et sa détermination à conjuguer responsabilité, qualité de gestion et ambition territoriale pour satisfaire l'ensemble des habitants de l'Indre, des communes, des associations et des entrepreneurs, chacun contribuant à la force vive de notre département.

A - Les chiffres du compte administratif 2023

L'exercice 2023 a permis de consolider l'action engagée en faveur de nos concitoyens en faisant vivre la notion de double solidarité, humaine et territoriale, qui est au coeur de nos missions. Dans tous les domaines, la volonté de porter une politique publique efficiente a été privilégiée au profit de l'ensemble du territoire. Malgré un contexte contraignant sur la section de fonctionnement, notre collectivité a fait le choix d'accélérer ses investissements de façon significative pour l'avenir de l'Indre, consciente de son rôle majeur dans la dynamisation de son territoire.

Le budget du Département a été exécuté à hauteur de 82 % avec 269.630.555 € de dépenses réelles dont 215.674.476 € en fonctionnement et 53.956.079 € en investissement, soit un montant de dépenses par habitant de 1.202 €. Le taux d'exécution démontre que les prévisions budgétaires continuent à être estimées au mieux des besoins recensés. Les recettes réelles, exécutées à plus de 100%, s'élèvent à 287.196.958 €, dont 256.950.763 € en fonctionnement et 30.246.195 € en investissement.

L'exécution de tous les budgets confondus (budget principal et budget annexe du Laboratoire d'analyses sur le 1^{er} semestre 2023, ce dernier ayant intégré le GIP Terana au 1^{er} juillet 2023) s'est traduite en 2023 par la production de 26 205 mandats. Parallèlement, 10 484 titres de recettes ont été émis, permettant le recouvrement des sommes dues par les différents redevables du département. 924 virements de crédits ont été saisis et 12 régies suivies.

B - Les grandes masses budgétaires

La structure des ressources 2023

Les recettes réelles de fonctionnement ont enregistré une diminution de 0,8% principalement en raison de la chute des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) qui se sont fortement dégradés sur l'année 2023.

Concernant les DMTO, il est à noter que le Département de l'Indre a poursuivi en 2023 la stabilité du taux minimal de 3,80 % pour maintenir une politique fiscale avantageuse en faveur de l'accession à la propriété de ses habitants .

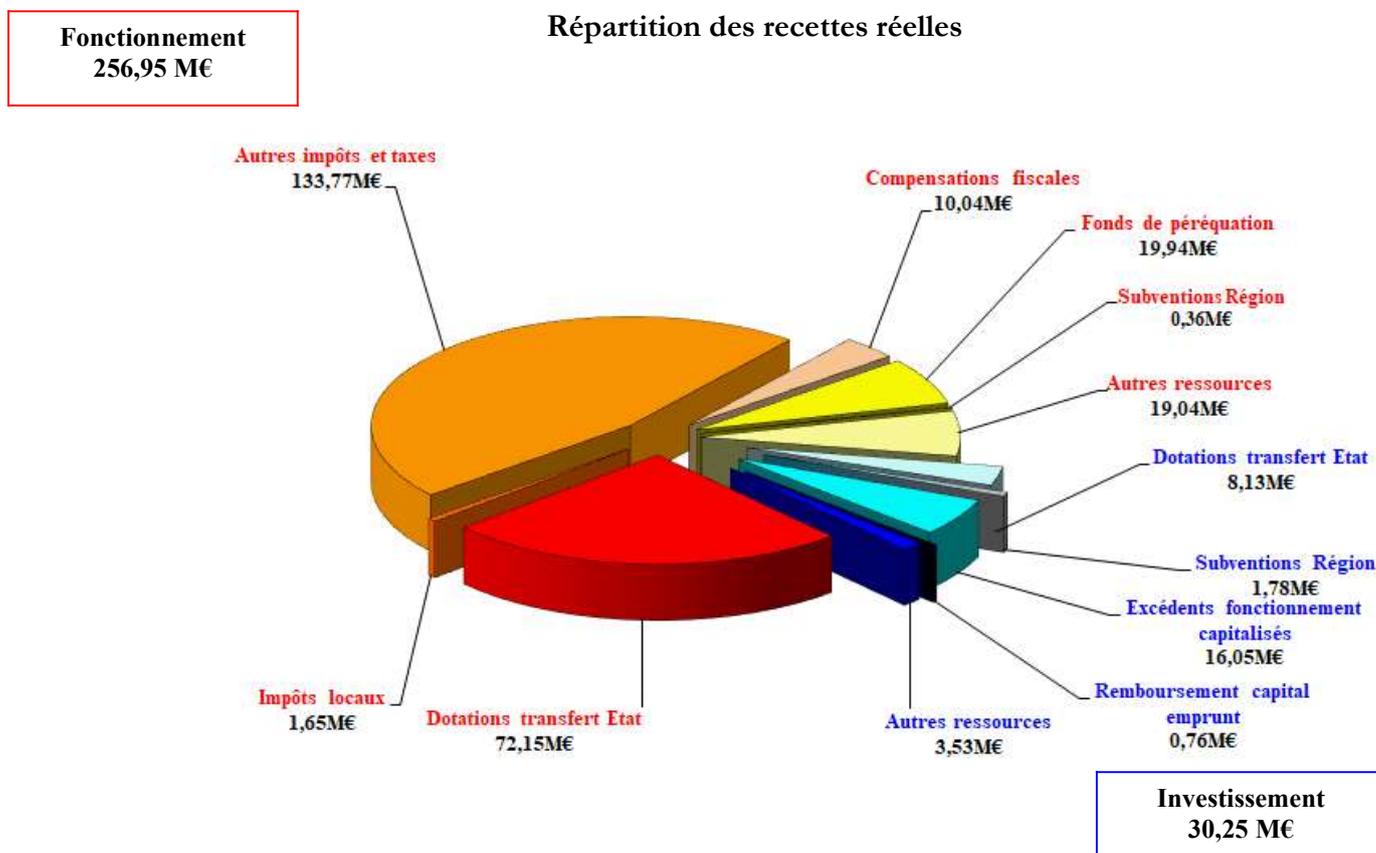
Avec les pertes successives des produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la CVAE, les impôts locaux ne sont plus constitués que de l'IFER.

Compte tenu des réformes fiscales, les fractions de TVA constituent désormais une des principales ressources des départements et les exposent davantage à la conjoncture économique. Les fractions de TVA représentent plus de 21 % des recettes départementales de l'Indre en 2023.

La croissance de la TVA n'est une sécurité qu'à court terme, sa progression ayant ralenti en 2023 à +2,8 % contre +8,6 % en 2022.

Les ressources issues des fonds de péréquation (DCP [dispositif de de compensation péréquée) et DMTO) s'élèvent à 19,9M€ et sont quasi stables (+1%).

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), celle-ci présente une évolution de +0,9 % compte tenu de la part péréquation réservée aux collectivités les plus défavorisées.



La famille et la solidarité au coeur de l'action départementale

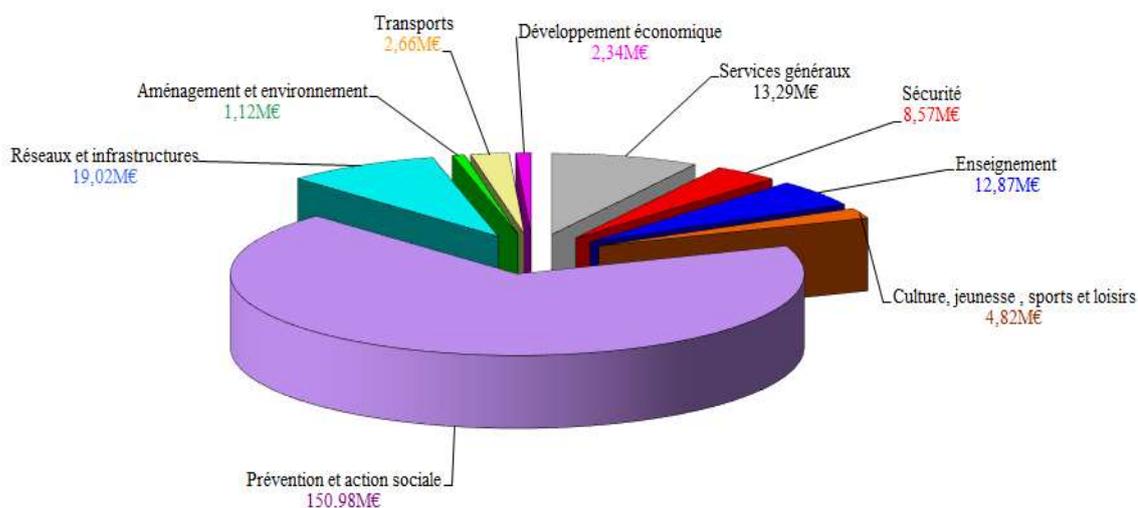
La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste la priorité et relève de nombreux efforts de gestion, tout en assurant la qualité du service public rendu aux habitants de l'Indre et non pas à son détriment.

215,7M€ de crédits sont consacrés en 2023 à la section de fonctionnement pour l'exercice des compétences départementales dont le secteur primordial est l'organisation de l'action en matière de solidarité humaine. Les dépenses relatives au domaine social, au coeur de nos missions, sont en perpétuelle croissance, leur évolution guidant celle des dépenses totales de fonctionnement.

Outre les dépenses sociales, les dépenses de fonctionnement sont portées à la hausse par les charges à caractère général (+11%) avec les effets de l'inflation qui perdure et par les charges de personnel (+7%) compte tenu des différentes revalorisations salariales.

Pour autant, notre collectivité ne renonce à aucun de ses objectifs en assumant la diversité des missions qui sont les siennes : maintien et développement d'actions, de services et de politiques publiques volontaristes dans les domaines éducatif, culturel, sportif, touristique et environnemental sans oublier notre soutien accru au SDIS pour la sécurité de chacun et notre combat contre la désertification médicale.

Répartition des dépenses réelles de Fonctionnement



Le budget dédié aux politiques sociales s'élève à 151M€, soit +5,9M€ supplémentaires par rapport à 2022. Représentant 70% des dépenses de fonctionnement, ce secteur progresse de nouveau à un rythme soutenu.

Le Département de l'Indre a poursuivi en 2023 sa mobilisation pour accomplir prioritairement ses missions sociales. Chaque citoyen - enfant, personne âgée, personne touchée par le handicap, personne fragile - a pu bénéficier du soutien de notre collectivité. Cet accompagnement a permis d'apporter une réponse aux besoins de chacun pour lutter contre les inégalités et contribuer au mieux-vivre et au mieux-être des Indriens.

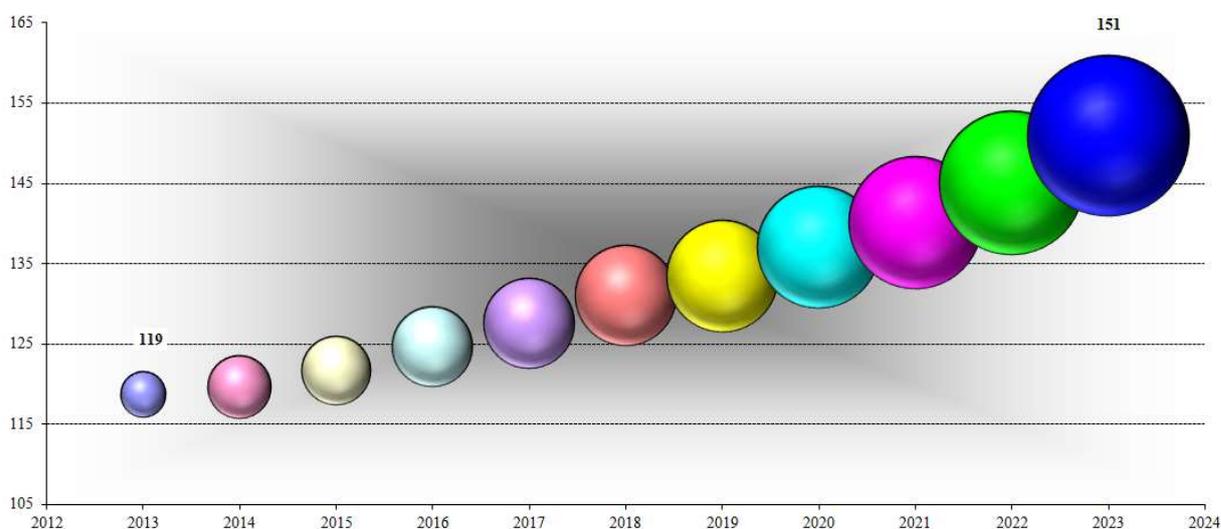
La dynamique des dépenses sociales s'observe dans le secteur de l'enfance et de la famille, dans le domaine des personnes touchées par le handicap avec le versement de la PCH et dans le secteur des personnes en difficulté avec le versement de l'allocation du RSA. Les dépenses relatives aux personnes âgées avec notamment le versement de l'APA connaissent une régression, après plusieurs années de hausse.

Globalement, les dépenses liées aux 3 AIS (APA, PCH et RSA) s'élèvent à 68,2M€, en hausse de 1 % avec des plusieurs tendances : + 7,6% pour la PCH, +2,3 % pour l'allocation RSA, et -2,3 % pour l'APA.

Plus que jamais indispensable auprès des plus fragiles, la politique active d'action sociale menée par notre collectivité aura de nouveau en 2023 permis de prendre en compte et de répondre aux besoins croissants des habitants de l'Indre. Venir en aide aux enfants, aux familles, à nos aînés, aux personnes démunies dans la construction de leur parcours de vie, telle est la compétence première du Département qui place les dépenses de fonctionnement sous le signe de la solidarité humaine.

Evolution des dépenses liées aux solidarités humaines

En M€



Une trajectoire d'investissements fortement dynamique pour des équipements significatifs en faveur de l'attractivité du territoire

Les investissements départementaux sont en nette augmentation de plus de 34 % par rapport à 2022 et atteignent 54M€.

Les efforts de gestion et la stratégie menée en matière d'investissement permettent de renforcer et d'améliorer la qualité des services publics et confirment la volonté d'un niveau d'équipement durable et toujours soutenu au profit des citoyens, des acteurs publics et privés de l'ensemble de notre territoire.

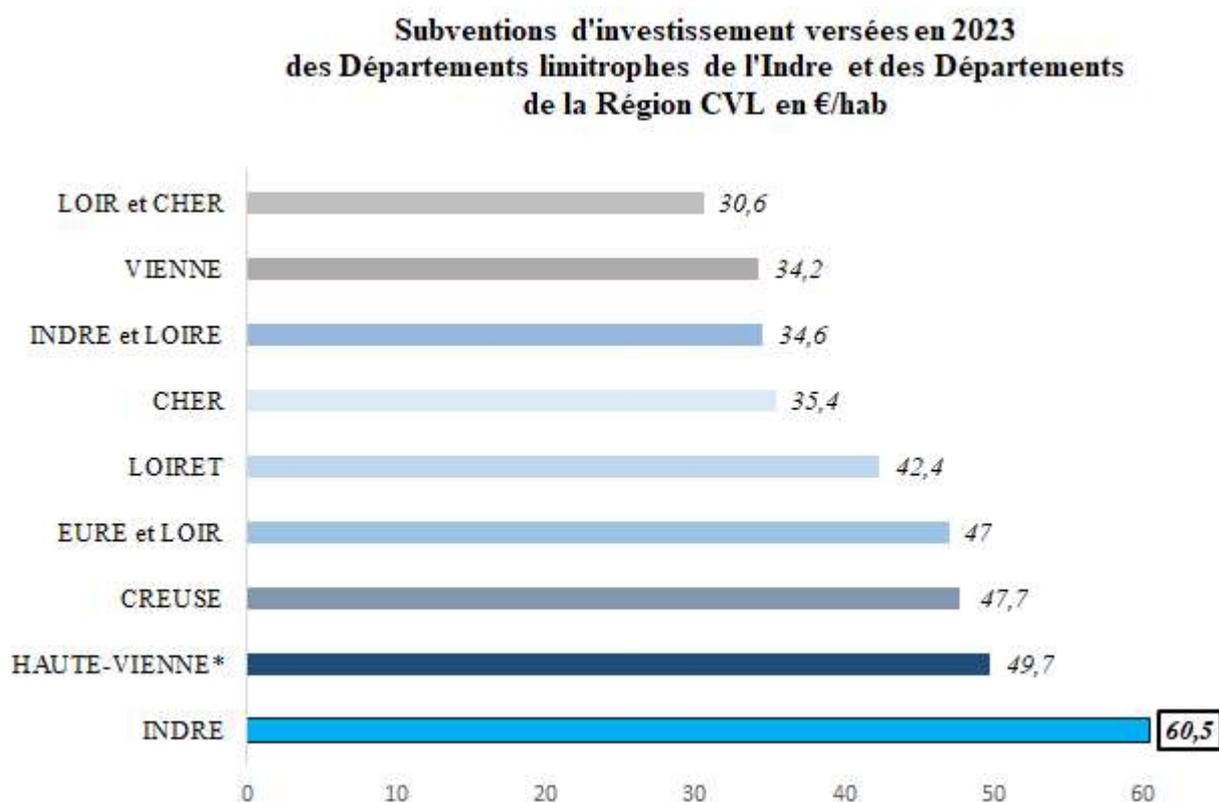
Le volume de crédits consacré aux dépenses d'équipements s'établit à 53M€ contre 39,4M€ en 2022 soit une hausse de 34,6 %.

Ce volume de crédits est injecté dans l'économie locale grâce à nos investissements sous maîtrise d'ouvrage via notre politique de travaux routiers et bâtimentaires et grâce à nos subventions versées aux tiers.

→ Les subventions versées aux tiers, notamment aux communes, tiennent une place considérable dans nos investissements à hauteur de 13,6M€, enregistrant une croissance de +39 %.

Ainsi, le Département, pour contribuer au développement de son territoire, intensifie ses interventions volontaires dans les domaines de l'aménagement, l'animation, la culture, le sport, l'environnement et l'attractivité.

Avec un ratio « subventions versées en € par habitant » qui atteint 60,5, l'Indre est en tête des Départements limitrophes et des Départements de la Région Centre-Val de Loire.



* Haute-Vienne : ratio 2022 en l'absence des données 2023

→ Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage concernent en particulier un investissement de 20,4M€ en faveur du réseau routier, en hausse de +20,3 %, et des dépenses à hauteur de 7,3 M€ à destination des travaux dans les collèges, en augmentation de +14,5 %.

Le ratio des dépenses d'équipements directs par habitant s'élève 179,2€/hab et place l'Indre en première position des Départements limitrophes et des Départements de la Région Centre-Val de Loire.

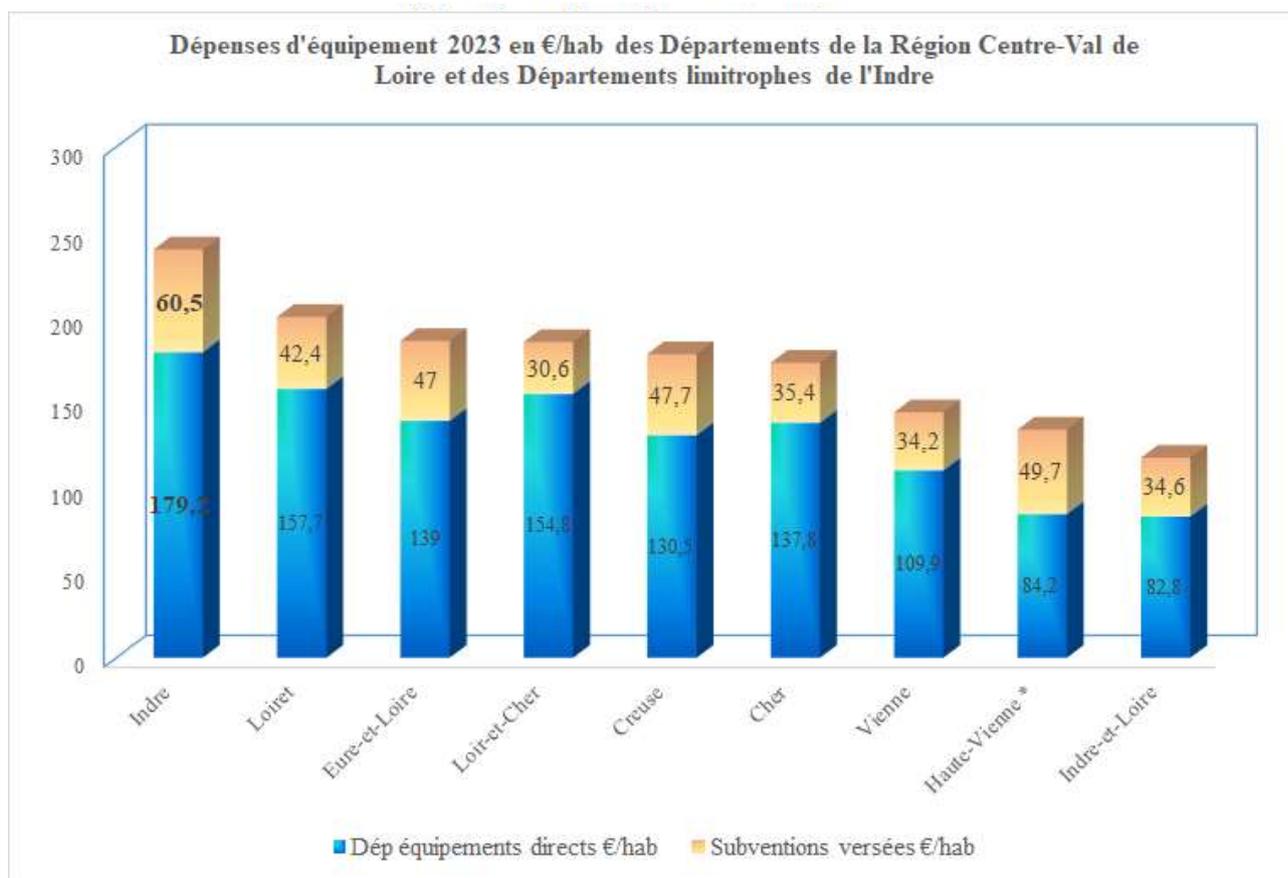
Par conséquent, le ratio des dépenses d'équipements (directs et indirects) connaît une forte croissance pour atteindre 240€/habitant. L'Indre est en première place des Départements limitrophes et des Départements de la Région CVL.

Le volume de crédits consacré aux dépenses d'équipements s'établit à 39,4M€. Ce volume de crédits est injecté dans l'économie locale grâce à nos investissements sous maîtrise d'ouvrage via notre politique de travaux routiers et bâtimentaires avec en particulier un investissement de 17M€

en faveur du réseau routier en hausse de +1,7 %, et des dépenses à hauteur de 6,3 M€ à destination des travaux dans les collèges, en augmentation de +5,3 %.

De plus, le Département, pour contribuer au développement de son territoire, intensifie ses interventions volontaires dans les domaines de l'aménagement, l'animation, la culture, le sport, l'environnement et l'attractivité. Enregistrant une croissance de +3 %, les subventions versées aux tiers, notamment aux communes, tiennent une place considérable dans nos investissements à hauteur de 9,8M€.

Avec un ratio « subventions versées en € par habitant » qui atteint 43,4, l'Indre est en tête des Départements de la région Centre-Val de Loire.



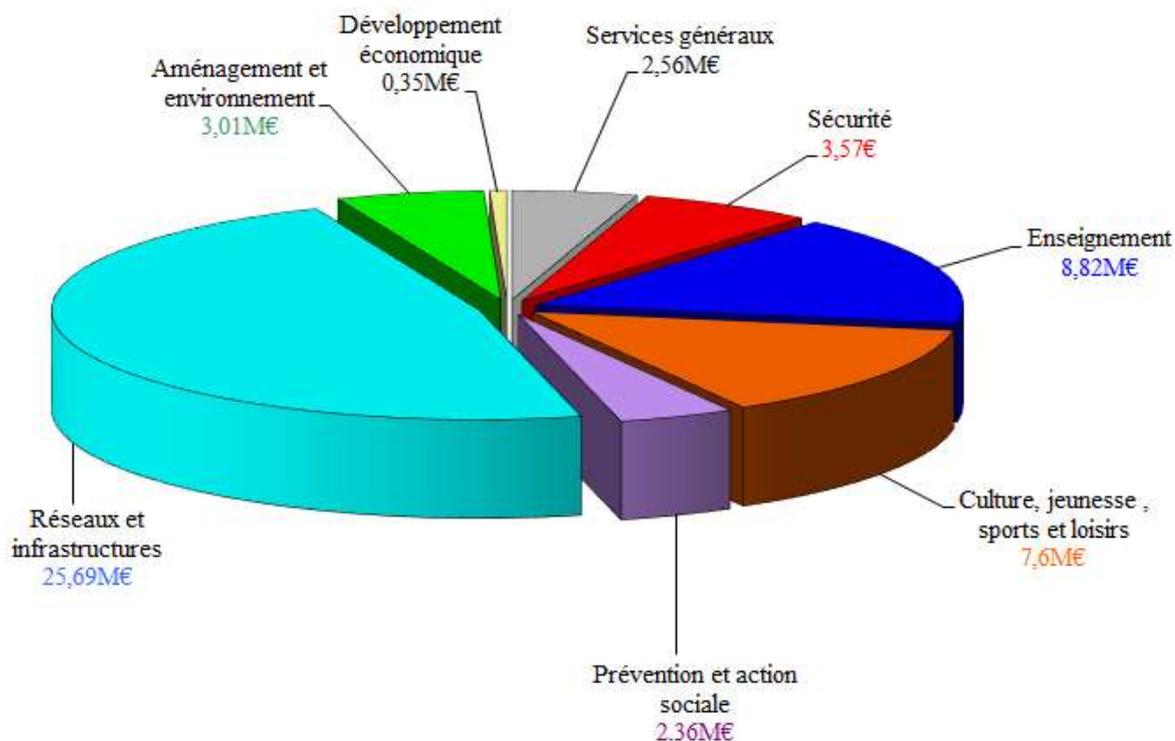
* Haute-Vienne : ratio 2022 en l'absence des données 2023

Plus que jamais en 2023, notre Département a tenu ses engagements en accentuant ses investissements avec une priorité donnée :

- à l'amélioration des infrastructures et réseaux de notre territoire pour permettre à tous de se déplacer en toute sécurité
- à la qualité de vie de nos collégiens pour que grandir et apprendre dans l'Indre soit une chance
- à la sécurité de nos habitants via notre financement volontaire et exceptionnel en faveur du SDIS
- au soutien volontaire du secteur communal, essentiel pour le financement et la réalisation de leurs projets d'investissement
- à la poursuite de l'important chantier de l'aménagement numérique
- à la transition écologique et à l'adaptation au changement climatique

Ainsi, le Département fait des solidarités territoriales son objectif majeur en consolidant ses interventions en faveur de l'aménagement équilibré et de l'attractivité de l'ensemble du territoire indrien.

Répartition des dépenses réelles d'Investissement



Le financement des dépenses d'investissement

Les recettes d'Investissement s'élèvent, en 2023, à 30,2M€ comprenant en particulier le FCTVA, la DSID et la DDEC.

Reflétant la capacité du Département à rembourser sa dette en capital (à hauteur de seulement 762.710 €) et à autofinancer une partie de ses investissements, l'épargne brute (correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement) s'élève, en 2023, à 41,3 M€. L'épargne brute est en recul de 11 % compte tenu de « l'effet ciseaux » avec la croissance des dépenses de fonctionnement et la baisse des recettes de fonctionnement.

Toutefois, l'épargne, additionnée aux ressources propres, permet l'autofinancement intégral des dépenses d'investissement. Le Département, toujours soucieux de ne pas s'endetter afin de limiter les charges de remboursement à venir, parvient à ne pas souscrire de nouvel emprunt sur l'exercice 2023.

La poursuite du désendettement s'observe avec un encours de dette au 31 décembre 2023 qui s'établit à 7,7M€. Ce montant permet de conserver un très bon niveau de solvabilité financière du Département mesurée par une capacité de désendettement de 2 mois.

En 2023, l'Indre reste l'un des Départements les moins endettés de France avec un stock de dette de 34,5€ par habitant.

Le maintien de ratios financiers équilibrés (ratios légaux 2023)

L'article 16 de la loi du 6 février 1992 dite "loi ATR" et son décret d'application du 27 mars 1993 font obligation aux Départements de publier en annexe de leurs documents budgétaires une série de ratios de gestion.

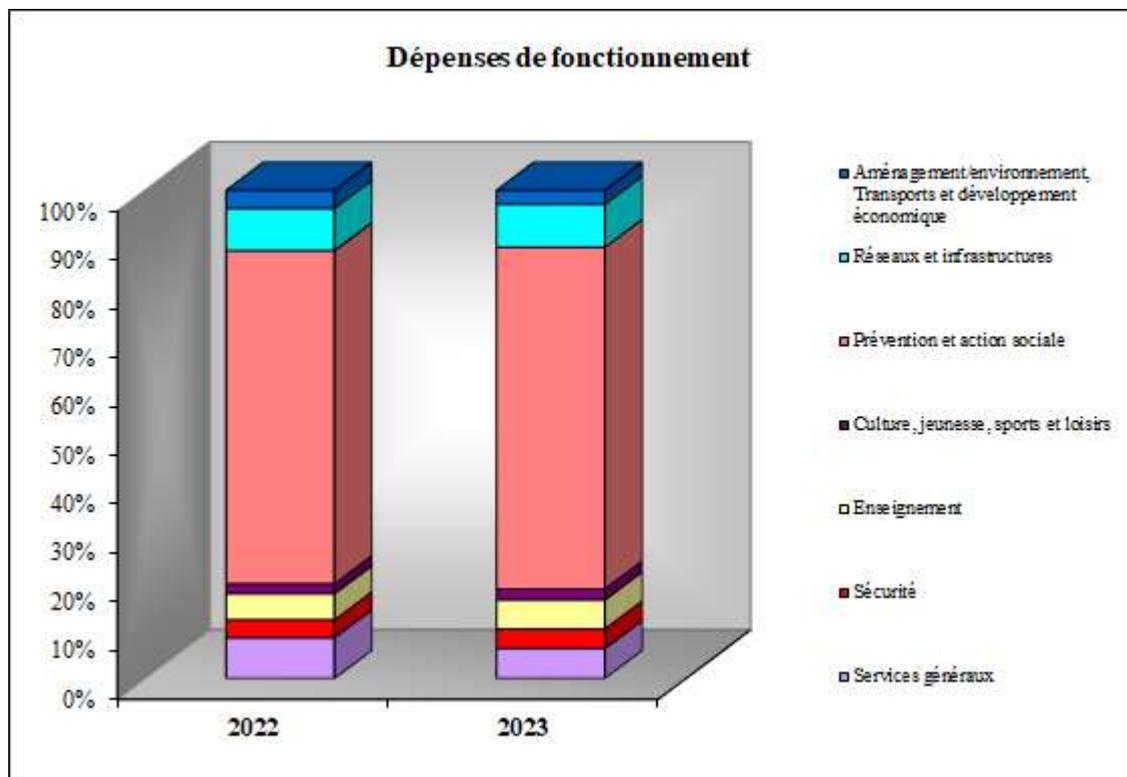
Intitulé	Signification	Valeurs CA 2023	Moyennes nationales (CA 2022)
Dépenses réelles de fonctionnement / population *	Mesure du niveau du service rendu et des charges récurrentes	956,13	960
Produit des impositions directes / population	Mesure l'importance des recettes émanant du contribuable départemental	7,34	65
Recettes réelles de fonctionnement / population	Mesure des moyens financiers récurrents	1 145,28	1 153
Dépenses d'équipement brut / population	Mesure l'effort d'équipement	239,68	131
Encours de dette / population	Mesure l'ampleur de l'endettement	34,46	497
DGF / population	Mesure de la principale des dotations de l'Etat versées aux départements	205,50	126
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Mesure relative des charges de personnel	24,23%	21,8 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	83,78 %	87,9%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	20,93 %	11,4 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	Mesure volumétrique de l'endettement	3,01 %	43,1 %

* population totale issue du décret du 29/12/2022 : 224 356 habitants

II – Evolution des dépenses et des recettes

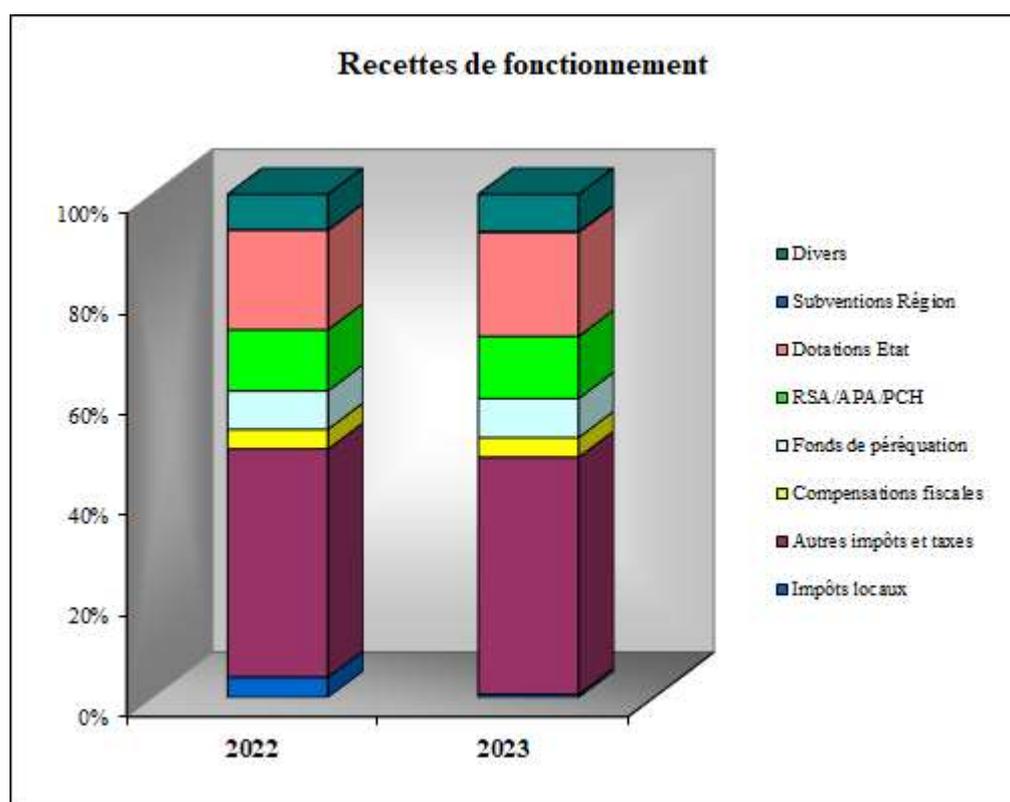
Dépenses de fonctionnement

- 2022 = 212.513.686,88€
- 2023 = 215.674.476,41€



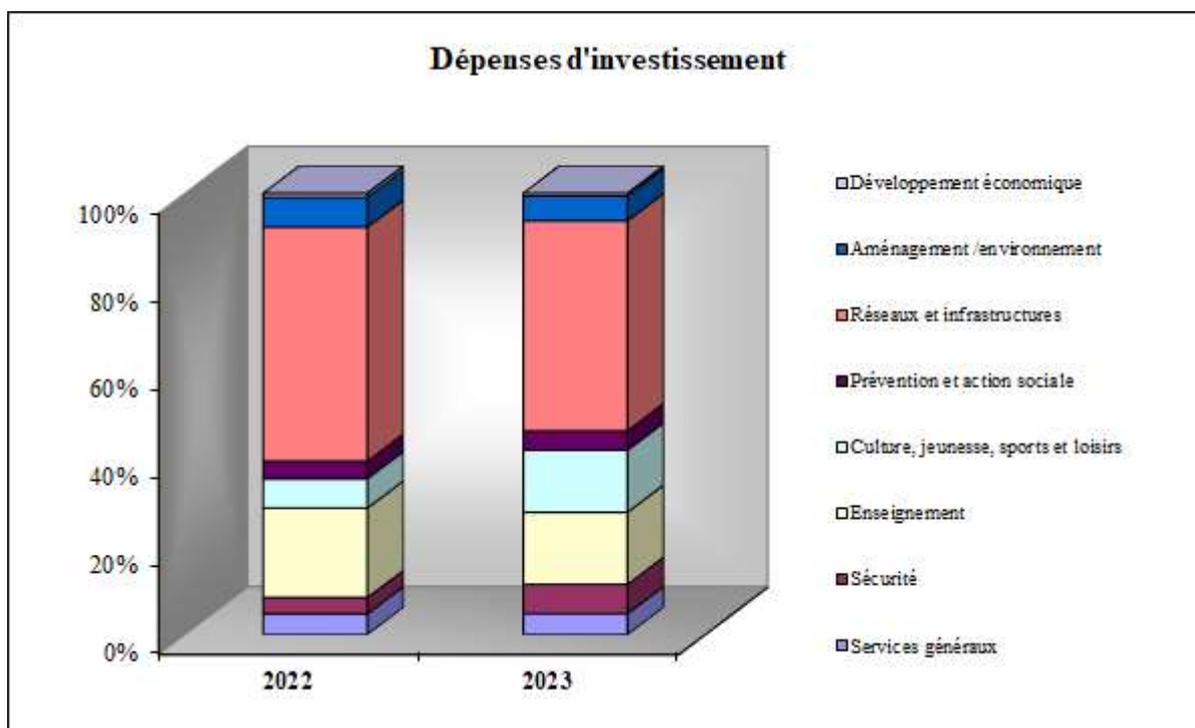
Recettes de fonctionnement

- 2022 = 258.982.542,94€
- 2023 = 256.950.762,94€



Dépenses d'investissement

- 2022 = 40.177.500,16€
- 2023 = 53.956.079,25€



Recettes d'investissement

- 2022 = 29.571.004,25€
- 2023 = 30.246.195,44€

